

Personne morale – Adjonction, Modification ou Suppression enseigne

Documents à fournir :

- [Formulaire M2](#) en 3 exemplaires originaux
- Si mandataire : [pouvoir](#) autorisant la formalité

Frais :

- 150 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 65,04 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce